



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2020

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Annie, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : M. MEYER Jean

Pouvoirs : M. MEYER Jean a donné pouvoir à Madame TERNOY Doris

Secrétaire de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Madame le Maire demande l'ajout du point concernant la fixation d'un montant au titre de l'occupation du domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce point.

1. Projet de périscolaire et salle polyvalente

a) Définition du projet (délibération n° 35/2020)

Vu la nécessité de construire un périscolaire en discussion au sein du Conseil Municipal depuis près de 2 ans et vu le besoin de rénover la salle polyvalente datant des années 1970,

La Commune de Breuschwickersheim ayant un projet de construction d'un périscolaire destiné à accueillir 60 enfants de 3 à 11 ans ainsi que la rénovation de la salle polyvalente datant des années 1970 jouxtant directement le lieu d'implantation du futur périscolaire.

En effet, la construction du nouveau périscolaire va permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants fréquentant la salle polyvalente de Breuschwickersheim qui sert actuellement de périscolaire temporaire (un agrément spécifique a été accordé en 2019 par Jeunesse et Sports pour l'accueil de 24 enfants en attendant la construction du nouveau périscolaire) ainsi qu'une partie des enfants accueillis dans le périscolaire attitré pour notre RPI, situé à Kolbsheim (Kolbsheim avec qui nous sommes en regroupement pédagogique intercommunal éclaté).

Suite à l'explosion du nombre de demandes de places au périscolaire, notamment liée au fait qu'un lotissement de 50 logements a été construit depuis 2016-17 et est en cours d'achèvement mais également au fait que le village connaît d'importantes mutations car les maisons construites dans les années 1960-70 voient leurs propriétaires vendre pour des logements plus adaptés à leur situation familiale (couple de retraités ou veuf/veuve principalement), la construction du périscolaire est une priorité pour notre Commune.

En parallèle, il est grandement nécessaire de rénover notre salle polyvalente datant des années 1970 vu que celle-ci est un lieu essentiel et central de la vie du village et de la vie associative. C'est un lieu où se retrouvent nos habitants qui est situé à proximité immédiate de la zone de loisirs (où sont regroupés le city stade, le terrain de pétanque, le terrain de football, les terrains de tennis et l'aire de jeux).

En effet, la salle polyvalente :

- reçoit tous les événements de la Commune qu'ils soient organisés par la Mairie (cérémonie de vœux du Maire, fête de Noël des aînés, goûter du Saint Nicolas des écoliers, Fête Nationale...) ou par les Associations de la Commune (concert annuel de l'Harmonie Sirène, divers bals populaires de nos différentes associations, Messti...).
- sert également au quotidien pour les associations qui y organisent leurs activités hebdomadaires (gym, cardio renfo, tennis pour les jeunes en hiver, football pour les jeunes en hiver, volley, yoga...)
- sert également aux écoles qui y organisent les activités sportives, les spectacles de fin d'année, le concert annuel de l'école de musique du GEM....
- est également un lieu d'organisation de conférences et autres réunions publiques (le cycle des Conférences de l'Ackerland qui ont lieu chaque année en janvier-février, la réunion prévention adressée principalement aux seniors et organisée par la Commune et la Gendarmerie).
- est également un lieu de fête à destination des villageois qui y organisent leurs fêtes de famille.

Le projet de rénovation de la salle polyvalente implique de revoir de façon globale la salle polyvalente en la rénovant thermiquement, phoniquement et techniquement afin de lui faire respecter les normes actuelles de développement durable et d'énergies renouvelables et de permettre d'accueillir les habitants et les associations dans les meilleures conditions. Le projet prévoit de construire à côté et directement dans sa continuité le nouveau périscolaire destiné à accueillir 60 enfants. Le but de ce regroupement de différents bâtiments est de permettre de mutualiser différents locaux (locaux techniques, cuisine...) qui ne sont pas utilisés aux mêmes moments (locaux du périscolaire principalement utilisés le midi et en fin d'après-midi en semaine alors que la salle polyvalente est plutôt utilisée en soirée et le week-end). Ainsi la grande salle de la salle polyvalente permettrait, par exemple, d'avoir assez de place pour espacer les enfants selon le protocole applicable en cas de crise sanitaire.

Le projet global concerne donc la rénovation de la salle polyvalente avec une construction en continuité de celle-ci de notre nouveau périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer le projet tel que susmentionné et les démarches en découlant.

b) Validation du plan de financement prévisionnel (délibération n° 36/2020)

Vu le chiffrage prévisionnel réalisé par le CAUE67 pour le projet de construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover, le plan de financement prévisionnel pour ledit projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Périscolaire	630 000,00€ HT	Etat	727 500,00€ (30%)
Espaces mutualisables	412 000,00€ HT	Département du Bas-Rhin	En attente d'un chiffrage
		Région Grand Est	94 000,00€
		ES	En attente d'un chiffrage
		CAF	En attente d'un chiffrage
Salle Polyvalente	883 000,00€ HT	ADEME	En attente concernant l'éligibilité
Traitement des abords	500 000,00€ HT	Commune	Montant restant
TOTAL HT	2 425 000,00€	TOTAL HT	2 425 000,00 €

Madame le Maire propose donc d'acter le plan de financement prévisionnel susmentionné.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement prévisionnel tel que susmentionné

(pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

c) Autorisation de demandes de subventions au titre du projet de construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover (délibération n° 37/2020)

Vu le lancement du projet de construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover, il convient en parallèle du montage du dossier et des démarches et procédures administratives de lancer les demandes de subventions aux différents partenaires.

Ainsi Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à demander les subventions auxquelles la Commune peut prétendre pour ledit projet notamment auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, auprès de l'Etat, auprès de la Région Grand Est, auprès d'ES, auprès de la CAF, auprès de l'ADEME et éventuellement auprès de l'Eurométropole de Strasbourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à demander les subventions auprès de tous les organismes participant au financement dudit projet

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférent

(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

2. Validation de la convention avec le CAUE 67 (délibération n° 38/2020)

Considérant que :

- le C.A.U.E association à but non lucratif créée par la Loi sur l'Architecture de 1977, mise en place par le Conseil Général en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,
 - les actions du C.A.U.E revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et, qu'à ce titre, le C.A.U.E ne peut être chargé de maîtrise d'œuvre,
 - le programme d'activités du C.A.U.E, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage.

Contenu de la mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage proposée par le CAUE 67 :

1- Réflexion préalable

Éléments d'analyses du site existant, des contraintes techniques et réglementaires, des objectifs fonctionnels, architecturaux et urbains, des moyens financiers constituant la définition des objectifs généraux du maître d'ouvrage.

2- Accompagnement du maître d'ouvrage pour la rédaction du Cahier des Charges opposable au futur maître d'œuvre.

Définition des objectifs spatiaux, fonctionnels, techniques et financiers servant de base au programme pour l'opération envisagée.

3- Accompagnement du maître d'ouvrage pour l'organisation de la mise en concurrence et aux choix du maître d'œuvre conformément aux textes en vigueur.

4- Suivi quant au respect des objectifs lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre et de remise des documents d'A.P.S (Avant-Projet Sommaire) et A.P.D. (Avant-Projet Définitif)

Montant de la convention :

a- Le C.A.U.E assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe d'Aménagement (part départementale) et les contributions des collectivités, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission.

b- Une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût du marché, d'un montant de 9.500 € est versée par la Commune de BREUSCHWICKERSHEIM au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E 67. A cette participation s'ajoute l'adhésion annuelle 2020 au C.A.U.E du Bas-Rhin d'un montant de 100 €.

c- Le versement sera effectué sous la forme d'un DOIT au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E selon le calendrier suivant :

- 30% à la signature, accompagné de l'adhésion au CAUE d'un montant de 100 € soit 2.950 €
- 40% à la remise du rapport d'études, soit 3.800 €.
- 30% à la fin de la mission, soit 2.850€

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la convention d'accompagnement du CAUE 67
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent

3. Admissions en non-valeur (délibération n° 39/2020)

Comme le précise le site www.collectivites-locales.gouv.fr, « Le mandat d'admission en non valeur fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables ».

Ainsi les créances irrécouvrables d'un montant de 1900€ concernent l'occupation du domaine public par la société PAELLA DE GEGE des années 2013 et 2014 suite au prononcé par le juge le 26 juin 2020 d'une clôture de la société pour insuffisance d'actif.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'acter l'admission en non-valeur des 1900€ relatifs aux loyers de LA PAELLA DE GEGE
- Autorise Madame le Maire à signer les documents y afférent

4. Programme de voirie 2021 (délibération n° 40/2020)

Comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal du 10 juillet 2020, pour l'année 2021, le programme de voirie déterminé en lien avec le service compétent de l'Eurométropole de Strasbourg est la réfection de l'enrobé de la boucle restante rue des Violettes/rue des Lilas pour un montant de 21 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le programme de voirie 2021 tel que susmentionné
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférent

(pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

5. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (délibération n° 41/2020)

Ce sont déclarés candidats :

Titulaires	Suppléants
Sylvie ARBOGAST	Etienne BRUN
Odile BIRGY LOZANO	Sophie OUVARD
Jean MEYER	Annie DIEMER
Daniel SEIFERT	Olivier MULLER
Jean-Louis NIEDERST	Patrick ZEISSLOFF

Adopté à l'unanimité

6. Désignation des membres de la CLECT (délibération n° 42/2020)

Madame le Maire propose :

- Titulaire : Lucien KRATZ
- Suppléant : Jean MEYER

2 contre ; 13 pour ; 0 abstention

7. Fixation d'un montant pour l'occupation du domaine public (délibération n° 43/2020)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5 à L1311-7 et L2213-6,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L2125-1 à L2125-6,

Il convient de fixer un montant d'occupation du domaine public à Breuschwickersheim.

Vu les tarifs pratiqués dans les Communes alentours,

Madame le Maire propose les montants suivants :

- 5€/m²/jour
- 50€/m²/mois

Étant précisé que ces tarifs ne sont pas applicables pour le Messti pour lequel des tarifs spécifiques sont fixés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acter les tarifs susmentionnés.

Divers :

1. Retour concernant le loyer de la déchèterie : Nous vous projetons les tableaux concernant les éléments demandés par l'EMS dans le cadre du calcul des attributions de compensation suite à la fusion de la ComCom Les Châteaux avec l'EMS. Comme vous pouvez le voir ces tableaux retranscrivent les dépenses et recettes de la Commune dans les comptes concernés par le transfert de compétences et y ont été consignés, comme demandés par Jean-Louis NIEDERST qui était à l'époque vice-président de la ComCom, les loyers de la déchèterie qui étaient de 5000€/an. Ainsi comme précisé dans le compte-rendu de la CLECT du 6 juillet 2017 dont nous vous projetons le tableau, la somme correspondant au loyer de la déchèterie a été pris en compte dans le calcul des attributions de compensation.
2. Bilan fleurissement et problématique du chemin entre la rue des Vergers et lotissement Les Tournesols : Emmanuel MEPIEL, Adjoint, intervient :
 - Pour expliquer la solution trouvée pour faire obstacle aux passages des véhicules dans la rue du Fossé Communal (entre la rue des Vergers et le nouveau lotissement Les Tournesols) en lien avec les agriculteurs. Comme

expliqué cette solution sera soumise à l'EMS qui est gestionnaire de cette voirie.

- Pour faire le point sur le projet de révision du fleurissement en passant un certain nombre de massifs en arbustifs-vivaces afin de réduire le nombre de plantes annuelles. Il est précisé que le but est de garder la fleur.
Le but étant aussi de réduire la consommation en eau.

3. Bilan concernant les écoles : Anne RITTER, Adjointe, intervient pour faire le point sur la rentrée scolaire et les petits travaux et acquisitions réalisés. Dans l'ensemble, la rentrée s'est bien passée. Au périscolaire, tout se passe bien également.
4. Olivier MULLER fait le point sur la réfection des abords de la rue d'Ittenheim dans le cadre des travaux : depuis la chicane jusqu'au panneau en allant vers Ittenheim un géotextile sera installé dans le fond du fossé et des galets ainsi qu'un enrochement sera mis en place afin de freiner l'eau et éviter un ruissellement vers la Commune. Le Conseil Municipal craint que l'eau, lors d'une forte pluie, ruisselle dans le village et crée des inondations. La mise en place sera faite prochainement et la Commune sera avertie en amont vu que cela n'avait pas été le cas pour les travaux décrits ci-dessus.
5. Madame le Maire propose la création de 2 groupes de travail :
 - Organisation de l'Agence Postale Communale : Daniel SEIFERT, Jean-Louis NIEDERST, Anne RITTER, Sylvie ARBOGAST, Lucien KRATZ, Sophie OUVARD, Annie DIEMER
 - Problématique du stationnement aux abords des écoles : Daniel SEIFERT, Jean-Louis NIEDERST, Anne RITTER, Odile BIRGY LOZANO, Aurélie SCHMIDT
6. Visite du chantier du GCO-COS : proposition d'une visite du chantier. La demande d'une visite en journée est validée. Les conseillers intéressés seront prévenus de la date proposée.
7. Information concernant l'étude relative au Muhlbach qui est en cours au niveau du Muhlbach. Une réunion à ce propos a eu lieu le vendredi 4/09/2020 et le compte-rendu sera transmis aux conseillers municipaux dès réception.
8. Daniel SEIFERT pose la question de ce qu'il en est des camions qui ne respectent pas l'interdiction de circulation aux PL de plus de 7,5t. Madame le Maire demande quels sont les créneaux horaires de passage les plus intenses. Daniel SEIFERT précise 17h-18h. Madame le Maire répond qu'elle va en refaire état à la Gendarmerie afin qu'ils effectuent des contrôles. Daniel SEIFERT redemande l'installation d'un panneau supplémentaire pour indiquer l'interdiction des PL 7,5t dans la rue d'Ittenheim. Madame le Maire précise que la demande avait été faite et que la place restante est a priori insuffisante.
9. Madame le Maire précise que les activités des associations ont repris et que le yoga et la paroisse qui avaient leur activité/la messe à l'école maternelle pour le premier et élémentaire pour le second, pour des raisons sanitaires.
10. La problématique de la fête des aînés est abordée. Tous les conseillers sont d'accord pour annuler la fête des aînés en raison des conditions sanitaires. Il est proposé de faire un colis à chaque aîné. Le point sera abordé lors du prochain Conseil.
11. Madame le Maire propose d'organiser une matinée de nettoyage du cimetière avec les membres du Conseil avant la Toussaint.
12. Madame le Maire fait le point sur la piste cyclable suite à la demande de Jean-Louis NIEDERST : un rdv avec M. MENGUS avec le Maire d'Achenheim Valentin RABOT a eu lieu et des rdv sont prévus avec les autres personnes réticents à la vente de leur parcelle.
13. Date du prochain Conseil Municipal : jeudi 8 octobre 2020 à 19h00

Madame le Maire clôt la séance à 21h34.